



**Fédération des Agents  
Indépendants  
et Représentants**

**INFOS-  
vente**

**FORMATION AVANTAGES INFORMATION RÉSEAUX**

[www.f-a-i-r.ch](http://www.f-a-i-r.ch)



## Message important

Voici le nouveau dépliant FAIR qui présente notre Association et tous ses "Avantages".

Ce document très attrayant et complet, vous donne toutes les informations utiles concernant la FAIR.

Distribuez-le autour de vous, à vos collègues de la vente pour leur faire connaître nos prestations, dont la formation professionnelle et continue.

Nous vous proposons une nouvelle rubrique dans notre journal INFOS-Vente.

En effet, nous souhaitons présenter nos nouveaux membres dans le journal INFOS-Vente,

afin que tous puissent échanger leurs coordonnées pour élargir leur réseau relationnel, et faire connaître leurs produits.

Bien entendu, le secrétariat central se tient toujours à votre disposition, si vous désirez plus de détails.



# Communications officielles



## DATES IMPORTANTES A RETENIR EN 2014

- Assemblée des présidents:**  
Samedi 3 mai
- Assemblée des délégués:**  
Samedi 28 juin
- Assemblée des présidents:**  
Samedi 8 novembre

## CANDIDATS

### Actifs

#### LA FRIBOURGEOISE

##### *Gérald Minguely - 1979*

Schabelrain 1 - 1795 Courlevon  
Délégué commercial - Industrie  
Présenté par MM. M. Chuard  
et M. J.-P. Staehlin

#### GENÈVE

##### *Marc Geiser - 1975*

Derrière le Château 29  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne  
Chef de vente régional - Spiritueux,  
vins  
Présenté par MM. R. Amstutz et  
J.-P. Chèvre

## ADMISSIONS

### Actifs

#### GENÈVE

##### *Josip Maric*

Av. de la Roseraie 36  
1205 Genève

#### VALAIS

##### *Kloetzli André*

Place du Village 9  
1933 La Garde/Sembrancher



## Note triste

Nous avons le pénible devoir d'informer nos membres du décès de notre collègue et ami :

### *Jean-Max Perler*

membre de la section de La Vaudoise depuis 1967, décédé le 25 décembre 2013 à l'âge de 74 ans.

## DEMANDE D'EMPLOI

Recherche un emploi  
en qualité de

### Conseiller en assurances et prévoyance

ou

dans le domaine de la vente  
Régions de Neuchâtel et Vaud.

Libre de suite  
Ecrire sous chiffre 201402 FAIR,  
Rue Camille-Martin 20  
1203 Genève



**FORMATION  
AVANTAGES  
INFORMATIONS  
RÉSEAUX**

**Editeur:** Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20 – 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30  
– **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publicité:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.–; **réclames:** 3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:** Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève, Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.

## AGENDA 2014 FOIRES-EXPOS

LAUSANNE | Palais de Beaulieu

- Habitat et jardin**  
du 8 au 16 mars
- Mednat Expo**  
du 27 au 30 mars
- Comptoir Suisse**  
du 19 au 28 septembre
- Salon des métiers et de la formation**  
du 25 au 30 novembre

**FRIBOURG**

- Foire de Fribourg**  
du 3 au 12 octobre

GENEVE | Palexpo

- 83<sup>e</sup> Salon international de l'automobile**  
du 6 au 16 mars
- 42<sup>e</sup> Salon international des inventions de Genève**  
du 2 au 6 avril
- 28<sup>e</sup> Salon international du livre et de la presse et salon de la formation**  
du 30 avril au 4 mai
- 22<sup>e</sup> Salon de la voiture d'occasion**  
du 3 au 5 octobre
- Les automnales**  
du 7 au 16 novembre

**ZURICH**

- Züspa – le salon d'automne**  
du 26 septembre au 5 octobre

**VALAIS / MARTIGNY**

- Foire du Valais**  
du 3 au 12 octobre

**BÂLE**

- Muba**  
du 14 au 23 février
- Baselworld**  
**Salon mondial de l'horlogerie**  
du 27 mars au 3 avril



# Comité directeur

Pour sa dernière réunion de l'année, le Comité directeur s'est retrouvé au bord du lac de Biel, à Tüscherz. C'était aussi l'occasion, pour le président central, Marc Schenker, de casser la marmite de l'Escalade, afin de bien terminer l'année.

Après l'acceptation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 30 octobre, Marcel Chuard a présenté la situation financière à ce jour. Il a pris une initiative qui plaît à ses collègues, présenter, à chaque séance du Comité directeur, la situation financière avec les paiements et les rentrées, sous forme d'un tableau transparent et détaillé.

L'envoi des factures pour les cotisations 2014 est en cours et un rappel sera envoyé aux retardataires qui n'ont pas encore payé leur cotisation 2013.

Michel Conus participe régulièrement aux réunions concernant Markom ou Swiss Marketing. Avec le Comité directeur, il s'était réjoui de la nomination de J.-M. Hentsch, président de Markom, comme directeur d'Economie Suisse. Malheureusement, pour des raisons de santé, J.-M. Hentsch a dû décliner ce poste.

Deux cours seront proposés au printemps 2014, le président central doit faire choix, il sera très probablement sur les couleurs, ainsi qu'un cours de lutte contre l'incendie.

Toutes les Assemblées générales des sections ont eu lieu. Chaque membre du Comité directeur a fait un rapport sur sa participation à ces séances qui sont toujours très intéressantes et permettent d'entendre ce que les membres proposent ou souhaitent.

Le président central présente ses impressions suite à l'Assemblée des présidents et en ressort les points qui ont attiré le plus son attention.

Suite au brainstorming des présidents de section, plusieurs idées en sont ressorties. Le Comité directeur va les étudier, afin d'y donner une suite. Certaines remarques sur le fonctionnement de l'association demandaient une réponse immédiate et détaillée, d'autres vont être mises en route prochainement.

Concernant le site internet, il y a des corrections à faire, suite aux assemblées des sections, car certaines sections ont eu des changements au sein de leur comité. Le secrétariat central va donner toutes les informations à Jean-Claude Moy, afin qu'il puisse faire la mise à jour.

Le Comité directeur suit attentivement le remplacement des programmes informatiques du secrétariat central. Ces changements ne sont pas évidents, car il y a des programmes spécifiques à l'association FAIR.

La publication du nouveau dépliant FAIR est finalisée. Il sera envoyé à tous les membres pour permettre à chacun de faire du recrutement.

Après une séance bien chargée le président central clôt la séance en remerciant ses collègues et les invite à partager un repas pour bien terminer cette année 2013 qui a été bien remplie.

\* \* \* \* \*

\* \* \*

# **FORMATION MARKOM ET BREVET FEDERAL DE SPECIALISTE DE VENTE**

Markom est une certification intermédiaire obligatoire pour se présenter aux examens de niveaux supérieurs (brevets fédéraux).

Les cours se déroulent en cursus de 3, 6, 9 et 14 mois.

## **SAWI**

### **Certificat Markom :**

#### **Cours 1 à Lausanne:**

début des cours **lundi 3 mars 2014**.

Les cours ont lieu les lundis et mercredis soir, ainsi qu'un samedi par mois.

#### **Cours 2 à Lausanne:**

début des cours **mardi 4 mars 2014**.

Les cours ont lieu les mardis et jeudis soir, ainsi qu'un samedi par mois.

#### **Cours à Genève:**

début des cours **mardi 4 mars 2014**.

Les cours ont lieu les mardis et jeudis soir, ainsi qu'un samedi par mois.

Adresse pour les cours à Genève:

CREA Ecole de création en communication – BAT 43L

Route des Acacias 43 – 1227 GENEVE-ACACIAS

Délai d'inscription jusqu'au **15 janvier 2014**.

Horaire des cours de Genève et Lausanne:

En soirée de 18h00 à 21h00

Samedi de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

### **Brevet fédéral de spécialiste en vente :**

#### **Cours à Lausanne:**

début des cours **samedi 1<sup>er</sup> mars 2014**

Les cours ont lieu les mardis et jeudis soir, ainsi que 2 samedis par mois. Durée des cours de 12 mois, soit plus de 350 h. d'enseignements

Délai d'inscription jusqu'au **13 février 2014**.

## **FMP**

### **Certificat Markom :**

Début des cours le **10 mars 2014**

Cours à distance, cursus de 9 mois

Délai d'inscription le **15 février 2014**

Examens en janvier 2015

Début des cours le **7 avril 2014**

Cours à distance, cursus de 3 mois / accéléré

Délai d'inscription le **15 mars 2014**

Examens en août 2014

Début des cours le **30 juin 2014**

Cours à distance, cursus de 6 mois

Délai d'inscription **de suite**

Examens en janvier 2015

### **Brevet fédéral de spécialiste en vente :**

Début des cours le **3 février 2014**

Cours à distance, cursus de 15 mois

Délai d'inscription **de suite**

Examens en mai 2015

Début des cours en **septembre 2014**

Cours à distance, cursus de 20 mois avec Markom

Délai d'inscription le **31 août 2014**

Examens en mai 2016

Important : Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous au secrétariat central FAIR, à Genève qui vous orientera et vous indiquera les conditions et les remises spéciales FAIR accordées aux membres FAIR.

# Le temps d'essai n'est prolongé qu'exceptionnellement

Caroline a débuté son contrat en qualité d'“extra” dans un restaurant le 9 octobre. Elle a été engagée, à partir du 1er novembre, en qualité de fille de buffet à plein temps. Le contrat prévoyait 3 mois d'essai. Du 7 décembre au 12 janvier, Caroline a pris des vacances non payées. Et le 29 janvier, le contrat a été résilié, alors que Caroline était enceinte. Caroline conclut par conséquent que le congé est nul.

La résiliation donnée “en temps inopportun” est nulle. L'employeur ne peut résilier le contrat si le travailleur se trouve dans une période particulière, pendant laquelle il ne pourrait que difficilement rechercher un emploi et conclure un nouveau contrat. Pendant ces périodes, le licenciement est nul.

C'est notamment le cas durant la grossesse d'une employée. L'employé(e) ne dispose toutefois d'aucune protection lorsque la résiliation intervient durant le temps d'essai, d'où l'importance de déterminer exactement sa durée.

## But du temps d'essai

Le temps d'essai est aménagé afin de permettre aux parties de préparer l'établissement des rapports de travail destinés à durer, en leur donnant l'occasion d'éprouver leurs relations de confiance, de déterminer si elles se conviennent mutuellement et de réfléchir avant de s'engager pour une plus longue période. Si les rapports contractuels qu'elles ont noués ne répondent pas à leurs attentes, les parties doivent pouvoir s'en libérer rapidement. C'est pourquoi la loi prévoit que durant le temps d'essai, chacune des parties peut résilier le contrat de travail à tout moment, moyennant un délai de sept jours.

## Durée du temps d'essai

La durée du temps d'essai est indépendante du nombre d'heures de travail effectuées par semaine. L'important sera dès lors la durée, et non la quantité de travail accompli. Il ressort en l'espèce que les parties ont convenu de fixer la durée du temps d'essai à trois mois, ce qui correspond à la durée maximale prévue par la loi. Il n'est pas contesté non plus que le temps d'essai de trois mois ait commencé à courir le 9 octobre.

Une prolongation du temps d'essai ne peut avoir lieu que si le travail est interrompu par suite de maladie, d'accident ou d'accomplissement d'une obligation légale incomptant au travailleur, sans qu'il ait demandé de l'assumer. Cette liste énumérée par la loi, qui n'inclut pas l'octroi d'un congé non payé, est exhaustive.

Le tribunal a par conséquent considéré que le congé donné le 29 janvier l'avait été après le temps d'essai (qui durait du 9 octobre au 10 janvier), et que dans cette mesure, il était frappé de nullité, Caroline étant enceinte au moment de la résiliation du contrat de travail. Caroline reste par conséquent engagée durant sa grossesse et le contrat ne pourra dès lors être résilié valablement qu'à l'issue de la période de protection, soit 16 semaines après l'accouchement.

**Nicole de Cerjat**, juriste  
responsable du service juridique  
au secrétariat romand de la SEC  
Suisse, Neuchâtel  
Tout l'emploi & formation  
juillet 2013

# Le gestuel

## Bien dosé les gestes selon le contexte

Les gestes sont censés souligner ce que vous dites et signaler à votre interlocuteur ou à votre public que vous êtes aimable et ouvert et que vous maîtrisez votre sujet. Ce qui importe: un geste ne fait un effet hostile que si vous le répétez ou si vous l'utilisez durablement.

C'est ainsi qu'on peut, dans une intervention devant un public, croiser les bras "pendant une petite minute", par exemple lorsqu'on a posé une question au public et que l'on veut montrer qu'on attend une réponse.

Règle d'or: les gestes doivent être en parfaite adéquation avec l'apparence globale. La posture, le mimique et bien sûr la parole forment avec le gestuel un tout qu'il faut systématiquement considérer par rapport au contexte. Même le plus beau sourire n'est pas authentique, si les yeux ne sont pas de la partie. Une fois que tout le visage rayonne, le courant passe...

## Communiquer par les gestes

Certains gestes servent en premier lieu à communiquer, c'est-à-dire que l'émetteur veut sus-

citer une réaction de la part d'une autre personne ou d'un public. Exemple: tout le monde connaît le geste que l'on fait de la main pour demander à une personne de se rapprocher. Et lorsqu'un enfant a fait une bêtise, l'adulte lui montre du mouvement de son index qu'il n'est pas content.

Les gestes peuvent également être une réaction à ce qu'une autre personne a dit: si vous avez du mal à comprendre l'orateur, vous mettez démonstrativement une main derrière votre oreille pour lui demander sans parole de parler plus fort. Et si je ne suis pas d'accord avec ce que mon interlocuteur me dit, je fais bouger mon index de droite à gauche et inversement pour lui faire comprendre que je suis d'un avis différent. Mais attention: n'abusez pas de ce genre de gestes, cela fait un effet peu sympathique.

**Nicole de Cerjat**, juriste  
responsable du service juridique  
au secrétariat romand de la SEC  
Suisse, Neuchâtel  
Tout l'emploi & formation  
juillet 2013

## Le gestuel

### Exemples négatifs

Tambouriner des doigts sur la table

Former un toit pointu avec les mains dirigé vers/sur l'interlocuteur

Croiser les mains sur la poitrine ou croiser les bras

Jambes croisées, un pied qui fait des mouvements répétés vers le haut et le bas

Mettre relativement longtemps les mains derrière le dos

Gesticuler

Faire des moulinets de bras dans une petite salle/pièce

### Signal donné

Manque d'assurance, tension

Manque d'assurance et hostilité

Manque d'assurance, forte tension, repli sur soi-même

Nervosité, impatience

Comportement rigide, manque d'assurance

Manque de sérénité, manque d'assurance, peu factuel

Comportement exagéré, gênant

Gestes avec la paume de la main cachée ou fermée  
Montrer du doigt vers l'interlocuteur  
Lever le doigt d'un air menaçant  
Se cramponner au pupitre de l'orateur  
Se frotter assez longtemps les mains (à moins d'avoir très froid)  
Se tenir le menton de la main  
Passer plusieurs fois l'index sur la lèvre supérieure  
Mains à hauteur d'épaule, paumes tournées vers l'extérieur faisant un mouvement "qui pousse"  
Mains jointes, bouts des doigts qui se touchent  
Se gratter la tête

### Exemples positifs

Mouvements des bras au-dessus de la taille  
Tenir les bras à la hauteur de la ceinture et joindre les mains de manière relaxée  
Mains ouvertes, paumes visibles  
Faire de "grands gestes" dans une grande salle  
Mains ouvertes (paumes visibles) qui font un léger geste en partant du corps  
Mouvements des mains et/ou bras qui "partent du corps" de la personne qui parle  
Mains jointes et bougeant légèrement dans le sens vertical  
Mains à hauteur de la poitrine, paumes tournées vers le haut et légèrement vers le côté  
Se frotter le menton

Effet négatif, comme si l'émetteur avait quelque chose à cacher  
Agressivité  
Arrogance  
Manque d'assurance  
Manque de sérénité, manque d'assurance  
Scepticisme  
Comportement songeur, scepticisme  
Hostilité  
Arrogance  
Perplexité, embarras, manque d'assurance

### Signal donné

Assurance  
Assurance, sérénité (bonne "position de départ" entre les différents gestes)  
Ouverture d'esprit  
Peut dans certain cas souligner ce qui est dit  
Invitation  
Franchise, chaleur humaine  
Expression d'une requête  
Expression d'une question  
Comportement songeur et satisfaction

**Un conseil pour les novices:** Si vous ne savez absolument pas quoi faire de vos mains pendant un discours, tenez un stylo ou notez au préalable quelques points-clés sur une carte. Cela vous donnera de l'assurance et vous fera "oublier" que vous "devez" faire quelque chose de vos mains.

**Giselle Chaumien-Wetterauer**  
GCW communications

**Visitez notre site Internet !**



**site: [www.f-a-i-r.ch](http://www.f-a-i-r.ch)**  
**e-mail: [info@f-a-i-r.ch](mailto:info@f-a-i-r.ch)**

# INFOS | SECTIONS

Date de remise des textes d'INFOS-Vente de mars 2014 : 6 février 2014

## LA CHAUX-DE-FONDS

**Président:** Jean-Claude Nicolet

41, rue des Envers – 2400 Le Locle

Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84

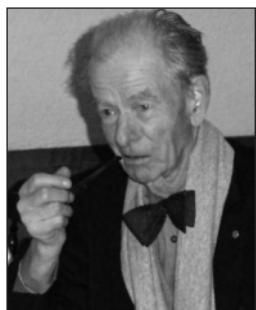
E-mail: nicobus@hispeed.ch

**Correspondant au journal:** le comité

**Local et stamm:** Restaurant du Grand-Pont

118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

## Hommage à Monsieur René Queloz



La section des Montagnes Neuchâteloises a perdu son Président d'Honneur, René Queloz, un ami fidèle et toujours dévoué à rendre service; c'était un personnage réservé et doté d'une grande générosité et gentillesse, aimable envers tous. Il aidait tout le monde et donnait toujours de bons conseils pour la mise sur pied des différentes manifestations.

Né en 1925, il adhère en 1946 à l'Union des Voyageurs de Commerce de la Suisse Romande. Alors qu'il n'a que 21 ans, il s'investit aussitôt dans le comité comme secrétaire. Il participera à la mutation, car l'Union des Voyageurs de Commerce de la Suisse Romande deviendra, La Ligue Suisse de la Représentation Commerciale, aujourd'hui connue sous le nom de La FAIR: Fédération des Agents Indépendants et Représentants.

Membre alors déjà depuis 10 ans, il reprend la présidence de la section en 1956. Dévoué et compétent, il entraîna plusieurs de ses collègues à suivre les cours pour l'obtention de la maîtrise fédérale.

Organisateur hors pair des fêtes de Noël, il faisait briller la joie et le bonheur dans nos yeux et surtout dans ceux de nos enfants. Ces fêtes de Noël restent aujourd'hui gravées dans les mémoires de nous tous. Elles étaient organisées dans des lieux aujourd'hui disparus tels que la salle Ariste Robert et beaucoup d'autres endroits.

En 1966, il remet son mandat de président et sera nommé Président d'Honneur. Plus tard, il dut reprendre la présidence de 1974 à 1975 avant que « le président pour rire», comme il l'avait joliment nommé, ne plonge la section dans le pétrin.

Rebelote en 1989 lorsque René Queloz ira trouver Jean-Claude Nicolet à son domicile pour demander cette fois-ci, à ce dernier de reprendre la présidence, car il avait été décidé de limoger le candidat en place à cette époque. Preuve qu'il tenait à ce que la section ne sombre pas et que tout le travail de nos aînés ne soit anéanti.

René Queloz était une figure de la section. Il suivait toutes nos réunions et on se réjouissait de le voir, toujours bien mis, muni de sa pipe et portant son noeud papillon. A son arrivée, il faisait sensation: c'était «Bonjour la classe». Il aimait aussi cette chanson française au travers de ce magnifique hymne qu'il nous avait appris: «l'Hirondelle du Faubourg».

Après une carrière bien remplie durant 67 ans, riche en succès et dévouée à la cause et au soutien des représentants, René Queloz s'en est allé au soir du mardi 25 juin dans sa 88<sup>e</sup> année. Il restera à jamais gravé dans la mémoire de tous les représentants.

Jean-Claude Nicolet

\* \* \* \* \*

## BIEL / BIENNE

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à  
Monsieur Marcel Chuard, président d'honneur  
Natel 079 308 74 21

**Local et stamm:**  
Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port  
Tél. 032 331.56.55 – tous les vendredis dès 17h30

**Adresse postale :**  
Case postale 633 – 2540 Grenchen

## Un joyeux anniversaire à ...

**Silvano Sturaro**, né le 13 février

**Philippe Brechbühl**, né le 22 février

**Charles Leschot**, né le 22 février

**Cyril Dubuis**, né le 23 février

**Roger Rosselet**, né le 22 février



# RUBRIQUE INFORMATIQUE



## 26 raccourcis clavier pour tout faire (ou presque)

Gagner du temps en utilisant les raccourcis clavier d'Internet Explorer

### Navigation et gestion des fenêtres

Ouvrir une nouvelle fenêtre	<b>CTRL+N</b>
Refermer la fenêtre	<b>CTRL+W</b>
Activer - désactiver le mode "plein écran"	<b>F11</b>
Ouvrir un nouveau site ou un dossier	<b>CTRL+L ou CTRL+O</b>
Ouvrir un lien dans une nouvelle fenêtre	<b>MAJ+clic souris</b>
Faire défiler une page vers le bas	<b>ESPACE</b>
Faire défiler une page vers le haut	<b>ESPACE+MAJ</b>
Aller à la page précédente	<b>ALT+FLECHE GAUCHE</b>
Aller à la page suivante	<b>ALT+FLECHE DROITE</b>
Aller à la page de démarrage	<b>ALT+ORIGINE</b>

### Favoris et historique

Ouvrir la boîte de dialogue "Organiser les favoris"	<b>CTRL+B</b>
Ajouter la page visitée à vos favoris	<b>CTRL+D</b>
Afficher la colonne "Favoris"	<b>CTRL+I</b>
Afficher la colonne "Historique"	<b>CTRL+H</b>
Afficher l'historique de la barre d'adresses	<b>F4</b>

### Sélection de texte et copie

Rechercher un mot ou du texte sur une page visitée	<b>CTRL+F</b>
Ouvrir la colonne "Rechercher" (moteurs et annuaires)	<b>CTRL+E</b>
Selectionner tous les éléments d'une page	<b>CTRL+A</b>
Copier du texte sélectionné	<b>CTRL+C</b>
Imprimer la page ou une sélection de texte	<b>CTRL+P</b>

### Divers

Grossir/diminuer la taille des caractères d'une page	<b>CTRL+roulette de la souris</b>
Selectionner l'adresse présente dans la barre d'adresse	<b>ALT+D</b>
Ajouter www. au début et ".com" à la fin du texte saisi dans la barre d'adresses	<b>CTRL+ENTREE</b>
Actualiser la page visitée	<b>F5 ou CTRL+R</b>
Interrompre le téléchargement d'une page	<b>ECHAP</b>
Afficher le menu contextuel	<b>MAJ+F10</b>

# LA FRIBOURGEOISE

**Président:** Jean-Pierre Staehlin  
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens  
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84  
E-mail: jpstaehlin@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** Olivier Eltschinger  
Tél. 079 292 76 40

**Adresse postale:** FAIR, Section La Fribourgeoise  
Case postale 563 – 1701 Fribourg

**Local:** Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

## AGENDA 2014

### ● Samedi 28 juin

Assemblée des délégués

### ● Vendredi 20 et samedi 21 juin

Sortie de 2 jours de la section (invitation suivra)

### ● Date et lieu à définir (septembre)

Tournoi de pétanque

### ● Vendredi 10 octobre

A tous les membres de la section, visite des Moulins de farine de Granges-Marnand

### ● Samedi 25 octobre

Assemblée générale, 16h30 à Rosé

## Petite introduction

Nous espérons que vous avez toutes et tous passé de très bonnes fêtes et vous souhaitons réussite et prospérité pour cette nouvelle année.

Au mois de janvier, votre comité se réunira pour planifier les activités 2014 et dans le prochain INFOS-Vente, nous vous fournirons de plus amples informations, ainsi que sur le match aux cartes qui se sera déjà déroulé au moment où vous lirez ces lignes.

A bientôt

Votre comité

## La blague du mois

Sur un vol vers la France, une jeune fille distinguée était assise à côté d'un prêtre.

Elle lui demanda:

"Mon père, puis-je vous demander une faveur?"

"Bien sûr, mon enfant, que puis-je pour vous?"

"Eh bien, j'ai acheté un séchoir à cheveux électrique très perfectionné pour l'anniversaire de ma mère.

Il est dans son emballage et bien au-delà de la valeur limite d'importation.

J'ai bien peur que l'on me le confisque. Ne pourriez-vous pas le passer aux douanes pour moi, sous votre soutane, par exemple?"

"J'aimerais bien pouvoir vous aider, chère enfant, mais je dois vous avertir, je ne mentirai jamais."

"Avec l'honnêteté écrite sur votre visage, on ne vous questionnera sûrement pas."

Lorsqu'ils arrivèrent au guichet des douanes, la jeune fille laissa passer le prêtre.

Le douanier lui demanda:

"Avez-vous quelque chose à déclarer, Mon père?"

"De la pointe de mes cheveux jusqu'à ma taille, je n'ai rien à déclarer!"

Le douanier, trouvant cette réponse bizarre, lui demanda alors:

"Et de la taille aux pieds, qu'avez-vous à déclarer?"

"J'ai un instrument merveilleux destiné à être manipulé par une femme et qui n'a jamais été utilisé à ce jour."

Le douanier éclata de rire et lui répondit:

"Passez Mon père!!!! AU SUIVANT!!!

Olivier Eltschinger

## Infos Seniors

### Calendrier des rencontres pour l'année 2014

**14 février** Restaurant de la Gare à Cousset à 14h00

**14 mars** Auberge de Rosé à Rosé à 14h00

**09 avril** Visite de l'usine d'Henniez à 09h30

**09 mai** Auberge de Rosé à Rosé à 14h00

**18 juin** Visite de l'usine Eternit à Payerne à 09h30 + apéritif

**juillet et août** Vacances

**12 septembre** Bénichon à l'abri PC à Montagny-la-Ville (dès 11h00)

**10 octobre** Visite des Moulins de Granges-Marnand à 14h00 avec les actifs

**14 novembre** Auberge de Rosé à Rosé à 14h00

**12 décembre** Restaurant de la Gare à Cousset (dès 11h00 repas)

A. C.

## Un joyeux anniversaire à ...

**Jean-Claude Blaser**, né le 6 février

**Edmond Thierrin**, né le 12 février

**Michel Billard**, né le 23 février

**Paul Morard**, né le 25 février





# Conseils aux conducteurs chevonnés... et a ceux qui le sont moins

## Coupez la clim pendant l'hiver

**Durant la saison froide, nombre d'automobilistes roulent avec la climatisation enclenchée. Quelque 50 millions de litres de carburant sont ainsi brûlés inutilement.**

La plupart des voitures modernes sont équipées d'une climatisation s'enclenchant automatiquement. Un dispositif pratique pour la saison chaude, mais que les automobilistes oublient de couper pendant l'hiver. La climatisation fonctionne ainsi inutilement, tout en consommant du carburant supplémentaire et en rejetant du CO2 dans l'atmosphère. En Suisse, ce gaspillage néfaste à l'environnement atteint des proportions vertigineuses.

Ce ne sont pas moins de 50 à 70 millions de litres de carburant qui pourraient être économisés chaque année. Pour ce faire, il convient de passer en mode manuel et n'enclencher la climatisation qu'en cas de besoin seulement. En hiver, elle ne devrait être employée que pour désembuer l'habitacle. La chaleur du moteur se charge ensuite de réchauffer l'air à juste température, sans utiliser un seul litre de carburant. Et si l'habitacle est surchauffé, une brève aération en ouvrant la fenêtre suffit à rétablir une température agréable.

### Sentiments de malaise

On estime à 3,6% la consommation annuelle d'essence dépendant des conditions climatiques. Avec un véhicule à essence, on économise en moyenne 5% de carburant en cou-

pant systématiquement la climatisation. Avec un véhicule diesel, cependant, le potentiel d'économies est deux fois moins important. D'après certaines études, l'air insufflé directement sur le corps est de nature à provoquer des sentiments de malaise, particulièrement si la tête est exposée.

Il y a donc lieu de diriger les buses d'aération sur les côtés afin de veiller au confort thermique de tous les passagers. Lorsqu'il fait froid, il est également déconseillé de rouler avec un manteau ou une veste épaisse afin de ne pas être entravé dans ses mouvements.

### Attention aux fuites

En outre, il importe d'entretenir son système de climatisation lors des services habituels. Pratiquement tous les climatiseurs fonctionnent avec du R134a, un gaz réfrigérant nettement plus dangereux que le CO2. Les filtres doivent être changés régulièrement afin d'éviter la propagation d'agents pathogènes. Par ailleurs, à la longue, les tuyaux peuvent devenir cassants et provoquer des fuites de gaz réfrigérant.

*Touring  
Décembre 2011*

**Président:** Philippe Reymond  
Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux  
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36  
Fax 021 861 35 58  
**Correspondant au journal:** le comité

## Adieu à notre ami Jean-Max Perler



Photo Yvain Geneyay - "Le Temps" - 1<sup>er</sup> sept. 2013

Lundi 30 décembre, de nombreux amis sont venus dire au revoir à Jean-Max Perler, décédé subitement, le 25 décembre 2013.

Jean-Max Perler, membre honoraire de notre Association, avait pris une part très active à la section de Lausanne. Il est entré en 1967 à la Ligue Suisse de la Représentation Commerciale. De 1978 à 1986, lorsqu'il quitte la présidence après 9 ans, il est remercié par ces mots: "N'oublie pas ce que tu as prêché pendant 9 ans, il n'y a jamais d'excuse valable pour ne pas être présent".

Ces paroles sont encore d'actualité!

Par sa personnalité, Jean-Max Perler, ne laissait pas indifférent, il était chaleureux, actif et dévoué. Il a aussi été un très important recruteur pour notre Association.

Nous aimions reprendre un article paru dans notre journal INFOS-Vente, de décembre 1985/janvier 1986:

### Visa 86

"Bonjour tout le monde! C'est dimanche, la matinée est ensoleillée. Aux alentours, tout est calme et reposant. Il y a quelques heures, nous étions nombreux à nous divertir; l'ambiance était super chaleureuse, car nous fêtions nos retrouvailles annuelles.

C'est vraiment merveilleux de se trouver ensemble pour bavarder, échanger, rire, danser et partager quelques instants de joie et de bonheur. C'est certainement bon pour la santé et le moral de se retrouver; alors soyez toujours plus nombreux à nous rejoindre lors de nos diverses manifestations.

86! C'est aujourd'hui pour 365 jours. Je formule des voeux pour que cette nouvelle année soit riche en événements intéressants et enrichissants pour tous les membres de notre section. Certains d'entre nous ont peut-être de la peine, d'autres sont atteints dans leur santé, parfois le moral flanche et, dans ces moments-là, ce qui compte c'est l'amitié sincère. Soyons soli-

daires les uns des autres et j'encourage à cet effet chacun à mieux participer à nos activités pour faire connaissance et mieux se connaître.

Je terminerai notre bref entretien en vous entonnant un très joli refrain maintes fois entendu "recrutement". Soyez de gais compagnons et entonnez-le à longueur de journée à tous ces gens du voyage qui errent seuls; ainsi vous leur offrirez le plaisir et l'avantage de nous rejoindre. Si, par hasard, vous avez oublié la "mélodie", lancez-moi un petit coup de fil, c'est si facile... Alors, pour 86, le mot d'ordre sera recrutement en musique douce...

Bons vents à chacun et santé pour tous.

Cordialement vôtre"

JMP

La photo en ancien garde suisse représente parfaitement sa personnalité.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances et les membres de notre Association garderont un excellent souvenir de Jean-Max Perler.

## Repas de Noël

Le vendredi 20 décembre, nous nous sommes retrouvés les dix fidèles participants à nos sorties habituelles du dernier vendredi du mois.

Ce jour-là, nous avons partagé le repas de Noël à l'hôtel des Alpes de Savy dans une chaleureuse ambiance.

Avec un grand regret, notre ami Georges Maulaz, notre alerte centenaire, n'a pu se joindre à nous, car il a subitement connu des problèmes de santé qui ont nécessité une hospitalisation. Nous formons tous nos vœux pour son prompt rétablissement.

Fidèle parmi les fidèles, Jean-Max Perler était bien sûr avec nous et paraissait plein d'énergie, comme d'habitude. Quel choc d'apprendre par le journal que notre ami Jean-Max est décédé le 25 décembre, jour de Noël. Nous ne pouvions y croire. Plusieurs lectures de l'annonce de décès ont été nécessaires pour nous persuader qu'il s'agissait de «notre» Jean-Max, puis les divers téléphones reçus ont fini de nous faire admettre l'incroyable.

Tes amis du vendredi pensent à toi Jean-Max!

Sylvestre Blardone

## Infos Seniors

### Programme pour l'année 2014

<b>28 février</b>	Restaurant "Le Tsalè" aux Paccots 1616 Les Paccots, tél 021 948.07.00
<b>28 mars</b>	Restaurant "La Principessa" Route d'Arnier, 1092 Belmont, tél 021 729.60.69
<b>25 avril</b>	Restaurant de la Piscine à Renens Av. de la Piscine 9, 1020 Renens, tél 021 635.63.66
<b>23 mai</b>	Restaurant "l'Hôtel du Monde" Place du Village 7, 1091 Grandvaux, tél 021 799.11.74 + petit train des vignes
<b>27 juin</b>	Les Rochers-de-Naye, Marmotte Paradis
<b>25 juillet</b>	Auberge du Chalet-à-Gobet Route de Berne 300, Le Chalet-à-Gobet
<b>9 août</b>	Une sortie sera organisée pour fêter dignement les 101 ans de notre ami Georges Maulaz
<b>29 août</b>	Auberge du Chalet-à-Gobet
<b>26 septembre</b>	Restaurant de "L'Hôtel de Ville" 1115 Vullierens, tél 021 869.95.53
<b>31 octobre</b>	Restaurant de la "Tour de Gourze", tél 021 781.14.74
<b>28 novembre</b>	Auberge du Chalet-à-Gobet
<b>12 décembre</b>	Repas de Noël au "Café des Alpes" à Savigny Route d'Oron 1, Savigny, tél 021 781.11.11

### Un joyeux anniversaire à ...

**Philippe Reymond**, né le 3 février  
**Michel Egghard**, né le 6 février  
**Allido Casarsa**, né le 8 février  
**Michel Faure**, né le 8 février  
**Werner Niederberger**, né le 8 février  
**Sylvestre Blardone**, né le 12 février  
**Claude-André Rachet**, né le 13 février  
**Erwin Stoll**, né le 16 février  
**Willy Ingold**, né le 17 février

## GENÈVE

**Président:** Jean-Pierre Chèvre  
Ch. du Banc-Bénit 38 – 1213 Petit-Lancy  
Natel 079 202 89 01  
E-mail : jp.chevre@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** le comité  
**Local:** Les Ouches, 20 rue Camille Martin - 1203 Genève

### Un joyeux anniversaire à ...

**Mathias Gay-Crosier**, né le 9 février  
**Jean-Pierre Chèvre**, né le 15 février  
**Jean Mermier**, né le 18 février



## NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean-Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

### Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

### Un joyeux anniversaire à ...

**Dominique Joye**, né le 4 février  
**Bernard Farquet**, né le 5 février  
**Michel Bertholet**, né le 6 février



## VALAIS

**Président:** Alexandre Guex  
Villa "Les Muguet" – Rte de la Rasse 3 – 1902 Evionnaz  
Natel 079 643 64 50  
E-mail: alex48@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** le comité

### Un joyeux anniversaire à ...

**Philippe Bengler**, né le 3 février  
**Pierre-Didier Farquet**, né le 9 février  
**Francis Studer**, né le 16 février  
**Didier Triverio**, né le 24 février  
**Roland Vaucher**, né le 24 février





## Conseil juridique

### Peut-on interdire de faire concurrence ?

**Comment doit faire un employeur pour empêcher un ex-employé de travailler dans le même secteur? Les tribunaux sont souvent amenés à trancher ces questions délicates.**

**Mieux vaut prévoir le cas de figure dès la rédaction du contrat de travail.**

Lorsqu'on engage un collaborateur, c'est bien évidemment pour ses compétences et sa connaissance d'un secteur ou d'un marché donnés. Or, ces qualités pourraient potentiellement nuire à l'employeur, à partir du moment où les rapports de travail se terminent et que l'employé déciderait, par hypothèse, d'exercer son activité soit en indépendant, soit auprès d'un autre employeur. Mais est-il possible de prévenir d'éventuels litiges et est-il légitime de l'empêcher de travailler?

La possibilité légale est le recours à la clause de non-concurrence comme l'a expliqué Olivia Guyot Unger, directrice du Service d'Assistance Juridique et Conseils (SAJEC) de la FER Genève, lors du Salon des Ressources Humaines, qui s'est tenu les 2 et 3 octobre dernier. Voici par quelles voies.

#### Conditions de validité et fonctionnement

Tout d'abord, il faut savoir que le thème est sensible, car la liberté économique est protégée en droit suisse. Dès lors, toute démarche visant à limiter ou à empêcher la concurrence répond à des exigences précises et à des limites. La meilleure voie à suivre est la voie conventionnelle, c'est-à-dire, la rédaction d'une clause de non-concurrence dès la rédaction du contrat de travail, soit au moment de l'engagement, soit même en cours de contrat. Dans tous les cas, elle est régie par les art. 340 et suivants du Code

des obligations (CO) et doit être prévue par écrit, c'est-à-dire signée par l'employé qui s'engage à ne pas faire concurrence à son employeur.

#### • Le contexte

Pour que la clause d'interdiction de faire concurrence soit valable, il faut que l'employé ait connaissance de la clientèle ou des secrets de fabrication ou d'affaires.

En ce qui concerne la clientèle, la seule connaissance d'une liste de clients n'est pas suffisante. L'employé concerné doit connaître les besoins de ceux-ci. En ce qui concerne les secrets de fabrication, ces derniers doivent constituer une connaissance que l'employé ne peut avoir acquise exclusivement qu'au sein de l'employeur avec lequel il a signé une clause d'interdiction de faire concurrence. Cette clause peut donc intervenir dans les contrats pour les professions les plus diverses: la vente, bien sûr, mais aussi la coiffure ou le multimédia, à titre d'exemples.

A noter qu'aucune contre-prestation, par exemple, le paiement à l'employé d'une somme d'argent correspondant à trois mois de salaire, comme c'est le cas en droit français, n'est demandée à l'employeur pour conditionner la validité de la clause d'interdiction de faire concurrence.

## • Limitations

Le principe général est celui de la proportionnalité, puisqu'elle concerne la situation économique des deux parties. Même prévue, pour être valable, une clause de non-concurrence doit être assortie de limites concernant le lieu, la durée, mais aussi le secteur d'activité concerné. Concernant les limites dans le temps, l'article 340a CO fixe à trois ans la durée maximale.

## • Sanctions

Dès qu'il estime qu'il y a une violation de la clause de non-concurrence, l'employeur peut intenter une action auprès des juges. Dans la mesure où ce point a été prévu dans le contrat – si possible par une description détaillée de l'activité prohibée et/ou la liste précise des entreprises concurrentes au service desquelles l'employé n'a pas le droit de travailler – l'employeur peut exiger la cessation de l'activité concurrente. C'est toutefois la mesure la plus extrême et, donc, la plus rare, car elle heurte frontalement le principe de la liberté économique. Le juge ne la retiendra que si l'employeur ne peut pas obtenir réparation d'une autre manière.

Plus souvent, le plaignant pourra demander par voie judiciaire des dommages et intérêts qui correspondent au dommage occasionné et prouvé. Il faudra, par exemple, produire ses états financiers. En outre, l'employeur devra montrer la relation de cause à effet entre le dommage et la nouvelle activité de l'ex-employé. Par chance, les juges sont conscients qu'il n'est pas possible d'avoir accès à toutes les informations pour prouver le dommage, la notion de preuve n'est ainsi pas interprétée au sens strict du terme. Les juges appliquent, dans ce cas, le principe de l'équité (article 42 CO) pour fixer le montant correspondant au dommage.

A noter qu'un employeur avisé peut prendre soin de fixer au préalable dans le contrat de travail une peine conventionnelle, c'est-à-dire une sorte d'amende, pouvant s'élever au maximum à un salaire annuel brut. Le collaborateur sera alors contraint de la payer dès qu'il viole la clause, sans qu'aucun dommage subi ne doive être prouvé.

## • Cas particuliers

Dans certains cas précis, comme le licenciement, la clause de non-concurrence peut-elle encore s'appliquer?

Si l'employeur résilie le contrat pour des motifs justifiés (dans le sens de l'article 340c du CO, par exemple pour des raisons de performance inadéquate, de comportement ou pour d'autres raisons, mais dans les délais de congé prévus), la clause de non-concurrence subsiste.

Dans le cas de transfert des collaborateurs à un nouvel employeur, la clause subsiste-t-elle également? Si le collaborateur s'oppose sans motif justifié au transfert et que le contrat prend fin, la clause subsiste.

A noter que, de manière générale, la jurisprudence de ces dernières années a plutôt tendance à confirmer la validité des clauses de non-concurrence. Dans les cas cités par Olivia Guyot Unger, il est fréquemment arrivé que les juges révisent cependant le montant des peines conventionnelles à la baisse.

**Flavia Giovannelli**

Entreprise Romande

Octobre 2013



## REPRÉSENTANTS ET AGENTS INDÉPENDANTS,

*Rejoignez une association au service des professionnels de la vente, depuis 1883*

**La FAIR est la seule Association en Suisse romande, qui réunit et soutient juridiquement et matériellement tous les professionnels de la vente !**

20, rue Camille-Martin – 1203 Genève

# Le secrétariat de la FAIR vous propose quelques suggestions de sorties en famille, entre amis ou seul

## Les Diablerets

### Piste de luge

#### L'hiver chaleureux

La piste de luge des Diablerets débute au Col de la Croix pour se terminer au bas du domaine skiable du Meilleret, pour une dénivellation de 560m. La descente de 7,2 km emprunte l'itinéraire d'une route forestière et bénéficie de ses rassurantes bordures enneigées. Le plaisir de la glisse, dans l'air vif et la lumière du paysage, est partagé à tout âge. La descente est conseillée pour les enfants accompagnés dès 3 ans, dès 8 ans pour ceux non accompagnés.

Nous vous conseillons de bien vous renseigner sur les conditions de glisse avant de venir!

[www.diablerets.ch](http://www.diablerets.ch) – tél 024 492 00 10

## Valais

### La pêche sous glace: sport insolite à Morgins

#### Durant l'hiver

Pas de période d'hivernage pour nos lacs de montagne! Après la baignade et les sports nautiques de l'été, leur surface se durcit et se transforme en grand miroir gelé. Zoom sur une activité insolite au lac de Vongnes.

A quelques encablures de la station de Morgins, le lac de Vongnes (1249 m) à Châtel en France voisine, accueille durant l'hiver une animation à destination des familles, encadrée par des moniteurs diplômés. Sur le lac gelé, un trou est creusé chaque jour pour permettre aux pêcheurs, dès 6 ans, de venir taquiner la truite. Cette pêche verticale – inspirée des pratiques canadiennes – est toutefois conçue comme une "pêche ludique et non comme une boucherie", tient à la préciser le garde-pêche Alain Klesse. A cet égard, la pêche est limitée à trois truites par personnes et les hameçons n'ont pas d'ardillons afin de ne pas abîmer la bouche des poissons qui pourront être relâchés, ou cuisinés fièrement à votre retour à la maison!

Infos et inscriptions/mercredi matin: Morgins tourisme jusqu'à la veille 17h00. [Tél 024 477 23 61](tel:0244772361)

## Vaud

### Ski joëring: faites du cheval en hiver!

#### A Château d'Oex, Morgins, Gryon, Nax, Pringy

Après la pétanque sur glace et le golf des neiges, découvrez le...cheval à ski. Une nouvelle manière de détourner un sport d'été pour l'adapter à nos conditions hivernales. Facile à faire, mais...pas banal!

Conçu à l'origine comme un moyen de locomotion dans le Grand Nord, on en retrouve les premiers usages 2500 avant J.-C.! Présenté comme sport de démonstration aux Jeux Olympiques de St-Moritz en 1928, il a désormais rejoint la sphère des loisirs et gagné du terrain dans nos contrées.

Ce qui est pratique avec ce sport hybride, c'est que l'on n'a pas besoin de maîtriser ni l'une ni l'autre des disciplines. Il suffit simplement de savoir tenir sur ses skis et maîtriser les virages. Il faut également "que les participants n'aient pas de problèmes aux bras et aux épaules car l'effort est là", met en garde Valérie Morand de Chevaux-Gruyères.ch (FR). En règle générale, le cheval est monté par un professionnel qui le guide, dispensant le skieur de toute conduite de direction. Au galop! Pour réservation: tél 026 921.32.80 / 079 515.19.45

## Valais

### Balade avec un St-Bernard - Fully

#### Du 5 mars au 26 avril

Accompagnés des célèbres chiens du St-Bernard, partez en randonnée entre forêt, vignobles et montagnes à Champex-Lac depuis Martigny.

Le représentant le plus illustre de la race est un chien nommé Barry qui vécut entre 1800 et 1814. La Fondation porte son nom et il aurait selon la légende, sauvé la vie de près de 40 personnes. Promenez-vous en toute sécurité avec un chien du St-Bernard et apprenez à le connaître entre montagnes, lac et forêt de sapins. Admirez les sommets alentours, tels que le Grand-Combin, les Dents-du-Midi et la Broya, point de départ des alpinistes. Un guide vous accompagnera durant la promenade d'1h00 à travers Fully. Une sortie qui a du chien! Pour réservation: tél 027 722.65.42 ou [info@fondation-barry.ch](mailto:info@fondation-barry.ch)

## Les Diablerets

### Le Droutzay – randonnée pédestre hivernale facile à faire en famille

#### Décembre à avril

Face à l'Office du Tourisme, traversez le petit pont en bois qui traverse la rivière la "Grande-Eau", puis tournez à gauche et longez la rivière. Passez à proximité de la patinoire, puis derrière l'Eurotel Victoria et l'Hôtel des Sources.

Continuez le long de la rivière puis 50 mètres avant la passerelle "d'Aigue-Noire", bifurquez à droite dans la forêt et continuez votre balade en longeant la rivière. Arrivés un peu avant le lieu-dit "Le Droutzay", revenez au village par le même itinéraire. Pour varier l'itinéraire de retour, continuez jusqu'au Droutzay, puis bifurquez à gauche sur le chemin du Droutzay, puis d'Aigue-Noire et finalement de la Corbaz pour arriver au village.

Cette jolie variante permet d'admirer d'anciens chalets et leur inscription sur les façades brunies par le soleil.

[info@diablerets.ch](mailto:info@diablerets.ch)